

Aides aux communes

En février 2019, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a adopté un règlement d'intervention pour les équipements communaux d'intérêt général ainsi qu'un nouveau règlement d'intervention dans le cadre de la restauration patrimoine.

En juillet 2019, elle a adopté un fonds de concours de 250 000€ pour l'amélioration des bibliothèques.



Une aide pour les communes de moins de 1000 habitants

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault dispose d'une enveloppe annuelle budgétaire de 50 000 € pour verser des subventions aux communes de moins de 1000 habitants et ainsi participer au financement de leurs projets d'investissements à hauteur d'un pourcentage maximum fixé à 25 % du coût des projets et plafonné à 15 000 € par opération.

Pour être éligible à cette aide intercommunale, le projet doit répondre à des spécificités : il doit être situé sur le territoire d'une des communes membres de moins de 1000 habitants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, appartenir au domaine communal, relever des compétences communales et enfin être un projet d'investissement.

La communauté de communes s'investit également auprès de ses communes membres sous la forme d'une aide matérielle (prêt de matériel pour des manifestations).

Les fonds de concours attribués sur l'année 2021



CAMPAGNAN : 2770,50 €

Financement des travaux de sécurisation de la bordure de caniveau pluvial ouvert

JONQUIERES : 2264 €

Financement des travaux de réfection du chemin Malpas et du foyer communal

POPIAN : 964,66 €

Financement des travaux de mise en sécurité du caniveau du stade

POUZOLS : 15 000 €

Financement des travaux de réhabilitation et aménagement d'une maison de rencontre

PUÉCHABON : 2100 €

Financement des travaux de reprise d'étanchéité sur le pont du chemin du bols

SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN : 15 000 €

Financement des travaux de réfection de la rue de l'aire et chemin des plantades

Les fonds de concours attribués sur l'année 2020**JONQUIERES : 3283,73 €**

Financement des travaux de réfection des chemins du Malpas et de Montpeyroux

SAINT-BAUZILLE-de-LA-SYLVE : 7573,80 €

Financement des travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes

SAINT-GUIRAUD : 5890,50 €

Financement des travaux de construction d'un local technique pour le matériel communal

TRESSAN : 2495 €

Financement des travaux d'aménagement d'un belvédère



Les fonds de concours attribués sur l'année 2019



ARBORAS : 15 000 €

Financement des travaux d'élargissement, de sécurisation et de renforcement de l'impasse Boutonnet

POPIAN : 725 €

Financement des travaux de création d'une canalisation pluviale enterrée sur 9 ml

POUZOLS : 15 000 €

Financement des travaux de requalification du centre du village



PUILACHER : 2 117,51 €

Financement de l'aménagement de la cour de la mairie



TRESSAN : 1 551,25 €

Financement de la création d'une aire de jeu pour enfants



Un fonds de concours pour les bibliothèques

Dans le cadre de l'objectif n°12 du projet de territoire à mettre en œuvre un "schéma d'aménagement et de gestion prospectif du réseau permettant d'intervenir sur les déséquilibres des implantations et les niveaux d'équipement", la communauté de communes a voté en juillet 2019, un fonds de concours de 250 000€.

Ce dispositif, valable jusqu'en 2021, servant à améliorer les bibliothèques : travaux de construction, de rénovation, d'extension, mise en accessibilité des établissements, renouvellement de mobilier, de signalétique ou encore de gros matériel vient de voir ses 7 premiers projets votés en septembre 2020.

Les fonds de concours attribués sur l'année 2020



Bibliothèque d'Aniane

Après un déménagement en 2018 et une rénovation de l'espace d'accueil en 2020, la commune souhaite renouveler le mobilier de l'espace « adultes » de sa bibliothèque. Le projet prévoit l'achat de meubles de présentation et d'un ensemble de rayonnages.

Montant de l'aide : 2 299€ soit 50% du coût total

Bibliothèque de Bélarga

La commune souhaite renouveler une partie du mobilier (bacs à albums, bacs à BD, armoires, trieur) afin d'offrir de meilleures conditions de présentation et de consultation, notamment aux enfants.

Montant de l'aide : 1045€ soit 50% du coût total

Médiathèque de Gignac

La commune souhaite créer une extension de 100m² sur le jardin de la médiathèque afin d'accueillir ses 200 usagers

et développer de nouveaux services.

Montant de l'aide : 74 380€ soit 20% du coût total

Médiathèque du Pouget

La commune souhaite rénover entièrement l'espace d'accueil du public et renouveler le mobilier. Elle souhaite également l'acquisition de nouveaux bacs afin de réorganiser l'espace jeunesse actuellement saturé.

Montant de l'aide : 2 236€ soit 50% du coût total

Bibliothèque de Montpeyroux

Construction d'une nouvelle bibliothèque qui va créer un nouvel espace de vie à proximité de la place du village, des commerces et de la future mairie.

Montant de l'aide pour la partie travaux : 40 950€ soit 19.9% du coût total

Montant de l'aide pour la partie mobilier : 17 745€ soit 50% du coût total

Total de l'aide accordée : 58 695€ soit 23% du coût total

Bibliothèque de Saint-Bauzille-de-la-Sylve

La commune souhaite équiper sa bibliothèque de petit matériel de présentation (serre-livres, étiqueteuse...) et de nouveaux bacs mobiles sur roulettes.

Montant de l'aide : 664€ soit 50% du coût total

Bibliothèque de Tressan

Construction d'une nouvelle bibliothèque dans le bâtiment historique du château qui accueillera également la nouvelle mairie.

Montant de l'aide pour la partie travaux : 30 000€ soit 12,75% du coût total

Montant de l'aide pour la partie mobilier : 13 000€ soit 43% du coût total

Total de l'aide accordée : 43 000€ soit 16% du coût total

Les fonds de concours attribués sur l'année 2021

+

Bibliothèque d'Aniane

La commune souhaite renouveler le mobilier de l'espace « enfance » de sa bibliothèque.

Montant de l'aide : 3 090€ soit 35% du coût total

Bibliothèque de Bélarga

La commune souhaite renouveler une partie du mobilier (bacs à albums, bacs à BD, armoires, trieur) afin d'offrir de meilleures conditions de présentation et de consultation, notamment aux enfants.

Montant de l'aide : 148€ soit 50% du coût total

Médiathèque de Gignac

La commune souhaite acquérir du mobilier pour son extension de 100m² (jardin de la médiathèque).

Montant de l'aide : 8 669€ soit 30% du coût total

Médiathèque de Campagnan

La commune souhaite renouveler une partie du mobilier (bacs hauts, bacs bas, tours à livre, banquette) afin d'offrir de meilleures conditions de présentation et de consultation aux adhérents.

Montant de l'aide : 646€ soit 50% du coût total

Bibliothèque de Montarnaud

La commune souhaite renouveler une partie du mobilier (meuble à périodiques, bacs à BD) afin d'offrir de meilleures conditions de présentation et de consultation aux adhérents.

Montant de l'aide : 1 518€ soit 50% du coût total

Bibliothèque de Puilacher

La commune souhaite équiper sa bibliothèque de petit matériel de présentation (Bacs à BD, mobilier de présentation).

Montant de l'aide : 1 375€ soit 50% du coût total

Bibliothèque de Saint-Pargoire

La commune souhaite équiper sa bibliothèque de matériel de son et de présentation (borne d'écoute de musique, tour de son, bacs à BD) afin d'offrir de meilleures conditions aux adhérents.

Montant de l'aide : 1 500€ soit 50% du coût total



Une aide pour la restauration du patrimoine

La communauté de communes accompagne les communes depuis 2004 au travers de plusieurs « plans patrimoine » (22 restaurations pour environ 1M€ HT de travaux). Afin de poursuivre cette dynamique, un nouveau règlement d'intervention a été voté en février 2019, pour soutenir la rénovation du "petit patrimoine".

Pour être éligible au dispositif, le patrimoine doit répondre aux spécificités suivantes : il doit être situé sur le territoire d'une des communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, appartenir au domaine communal, ne pas être protégé au titre des Monuments Historiques et appartenir à l'une des catégories suivantes : patrimoine hydraulique, patrimoine industriel, patrimoine agricole, patrimoine lié au pastoralisme, patrimoine lié aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle, patrimoine défensif & fortifications, chapelles ou autres édifices non affectés au culte.

La communauté de communes verse une aide financière à hauteur d'un pourcentage maximum de 25% plafonné à 15 000 € par opération. Cette aide est exclusivement destinée aux dépenses d'investissement (études ou travaux).

Les aides attribuées sur l'année 2020



GIGNAC : 15 000€

Réfection des façades du groupe scolaire de la commune

Les aides attribuées sur l'année 2019



POPIAN : 3 132,09€

Restauration des salles voutées du château de la commune

PUECHABON : 11 875€

Restauration de l'usine à gaz





Campagnan

2010

Restoration de patrimoine de type
fontaine, lavoir, puits, source

Fonds plan patrimoine
Année

Restoration de bâti ancien de type
anciens remparts, tour, pont